

**DELIBERATION N° 62-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 20 février 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Michel TOSCAN.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
BLANC André	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	PONCET Denis
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
FAURE Philippe	TRAPANI Mary	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	MENDEZ-DIAZ Philippe	GARNIER Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
MASLO Raymond	TAVERNA Philippe	BALME Eric	FOGLIA Maxence
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	MORA Serge

**Absents excusés représentés :** SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), CIOT Xavier (pouvoir à TRAPANI Mary), DURAND Bernard (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à LAURENS Patrick), CURT Jean-Pierre (pouvoir à GIRAUD Murielle).

Nombre de délégués en exercice : 62  
Nombre de délégués présents : 48  
Nombre de pouvoirs : 08  
**Nombre de délégués votants : 56**

**OBJET : BUDGET 2025 – VOTE DU BUDGET ANNEXE REGIE INTERESSEE ALPE DU GRAND SERRE**

Considérant la délibération n° 165-24 du 22 octobre 2024 portant adoption de la régie intéressée pour l'exploitation de la station de l'Alpe du Grand Serre avec la société SATA Group,  
Considérant la délibération n° 169-24 du 22 octobre 2024, portant création du budget annexe « Régie intéressée Alpe du Grand Serre »,  
Considérant la délibération n° 184-2024 du 7 novembre 2024 portant adoption de l'exercice comptable 2024 ;  
Considérant la délibération n° 02-2025 du 21 janvier 2025, prenant acte du déroulé du Débat d'Orientation Budgétaire ;  
Considérant que le contrat de délégation de service public conclu fixe pour l'unique saison 2024-2025 les délais de versement de la redevance auprès du délégataire ;  
Considérant que le contrat de délégation de service public conclu fixe l'arrêt de l'exploitation hivernale au 9 mars 2025 ;



Considérant que l'absence de Loi de Finances a impacté le délai de connaissances des dotations de l'Etat et a retardé d'autant le vote des budgets de l'intercommunalité,

Considérant que le Budget Régie Intéressée AGS (BC 55020) dispose de l'autonomie financière, et que la maquette budgétaire 2025 ne fait pas apparaître, à date, la nécessité d'un versement de la contribution du budget principal.

Il reste entendu que ce budget annexe reste rattaché au budget principal de la CC de la Matheysine.

Dans ces conditions, il conviendrait d'adopter le budget annexe Régie intéressée Alpe du Grand Serre, outil budgétaire adapté à la gestion de cette délégation de service public, afin de recevoir les recettes d'exploitation du service public, de percevoir les compensations financières de la part de l'autorité délégante et de financer les charges d'exploitation de façon anticipée.

Madame la Présidente rappelle :

- Date de mise en service : 1<sup>er</sup> décembre 2024
- Nomenclature comptable : M43, assujettissement de l'ensemble des opérations à la TVA, avec autonomie financière et sans personnalité morale.

Conformément aux dispositions financières du contrat de délégation de service public, sur la première année du contrat, le délégataire demande de disposer de la part fixe (inclus IFC), soit 1 410 000 €HT, ainsi répartis :

- Sur l'exercice comptable N (2024)
  - 100 000 € le 1<sup>er</sup> décembre 2024
  - 30% le 15 décembre N
 Il est à noter que la régie percevra les recettes d'exploitation dès la mise en commercialisation des forfaits sur 2024.
- Sur l'exercice comptable 2025, les 70% restant seront versés selon l'échéancier suivant :
  - 20% le 15 janvier
  - 20% le 15 février
  - 30% le 15 mars
- Avant le 31/05/2025, l'intégralité du Chiffre d'Affaires excédentaire (CA supérieur à 995 k€HT).

Aussi, la maquette budgétaire tient compte de l'échéancier de versement sur l'exercice 2025, et des recettes pouvant être perçues.

Après présentation des différents documents budgétaires, Madame la Présidente demande aux conseillers communautaires de procéder au vote de ce budget.

**Budget annexe Alpe du Grand Serre Régie Intéressée :**

Section	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	1 192 000 €	1 192 000 €
<b>Investissement</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>1 192 000 €</b>	<b>1 192 000 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **APPROUVE** le budget annexe Régie intéressée Alpe du Grand Serre pour l'exercice comptable de 2025 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à l'effet d'adopter toute mesure et d'entreprendre toute démarche de nature à exécuter la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 6 mars 2025

**La Présidente,**

**Coraline SAURAT**

